



CONSEIL D'ÉTAT
section de législation

Dix-septième chambre et deuxième chambre des vacations

La demande d'avis introduite le 13 juillet 2026 par la Ministre-Présidente et Ministre du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture, des Relations internationales et intra-francophones de la Communauté française, sur un projet d'arrêté du Gouvernement de la Communauté française 'portant application des §§ 3 et 4 de l'article 17 du décret du 11 avril 2014 réglementant les titres et fonctions dans l'enseignement fondamental et secondaire organisé et subventionné par la Communauté française', portant le numéro 79.790/2/V du rôle de la section de législation du Conseil d'État, a été rayée du rôle le 3 août 2026, conformément à l'article 84, § 5, des lois 'sur le Conseil d'État', coordonnées le 12 janvier 1973.